

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES
Cellule d'exécution des financements en faveur des Etats
fragiles , CFEF

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU PÔLE DE
CROISSANCE OUEST (PDPC)

Avis d'appel d'offres national

AON N° 001/CFEF/PDPC/RDC/2016

Identification du Projet : Don IDA N°H 860-ZR

Date de publication : 04 mai 2016

Date de clôture : 06 juin 2016

Travaux de réhabilitation des terrassements par la méthode HIMO et construction des ouvrages
d'art complémentaires sur cinq (5) axes routiers localisés dans le district de Lukaya, Province du
Kongo Central.

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le numéro du Dg market du 17 juillet 2014.
2. La République Démocratique du Congo a reçu un Don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le projet de développement du pôle de croissance Ouest, et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché : « Travaux de réhabilitation des terrassements par la méthode HIMO et construction des ouvrages d'art complémentaires sur cinq (5) axes routiers localisés dans le District de Lukaya, Province du Kongo Central.
3. La Cellule d'exécution des financements des Etats fragiles, CFEF, en tant qu'unité de coordination du PDPC, Maître d'ouvrage du projet PDPC invite par le présent Avis d'Appel d'Offres national, les soumissionnaires éligibles et qualifiés, à présenter leurs soumissions cachetées en vue de l'exécution des Travaux définis ci-dessus répartis en 5 lots de la manière suivante :
 - Lot 1. Axe routier KIKULUKUTA - KIMWISI : 35,128 km
 - Lot 2. Axe routier MBUBA - KINIKU : 14,677 km
 - Lot 3. Axe routier KINDONA – KONGO : 15,561 km
 - Lot 4. Axe routier NTAMPA – KINTETE : 27,105 km
 - Lot 5. Axe routier LUILA – BINANGA : 22,593 km
4. Les travaux consistent en la réhabilitation des terrassements de ces différents tronçons par la méthode HIMO et la réhabilitation et/ou la construction d'ouvrages de drainage et de franchissement complémentaire. Les interventions suivantes sont prévues : (i) Réhabilitation lourde, (ii) Réhabilitation et Reprofilage avec apport, (iii) Reprofilage sans apport, (iv) Entretien Améliorant et Gravillonnage, (v) Relevé des zones basse par digue et protection de talus par plantation de Vétiver.
5. En ce qui concerne particulièrement la **construction des ouvrages d'art**, les travaux consistent en ce qui suit :
 - Lot 1. Axe routier Kikulukuta – Kimwisi : construction de 11 dalots et démolition de 1 buse remplacée par 1 dalot;
 - Lot 2. Axe routier Mbuba - Kiniku : Construction de 8 dalots;

h

- Lot 3. Axe routier Kindona – Kongo : Construction de 7 dalots, curage de 2 ouvrages, réalisation de 10 dalottes et 1 muret guide-roue;
- Lot 4. Axe routier Ntampa – Kintete : Construction de 6 dalots et curage de 1 buse et réalisation de 4 murs de tête et de 2 ponceaux 10x4 et 5x3;
- Lot 5. Axe routier Luila – Bonanga : Construction de 6 dalots et 1 ponceau 6x2 et nettoyage d'un ponceau.

Chaque lot est unique, indivisible et constitue un marché distinct.

5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA de janvier 2011 », révisées en juillet 2014.

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la CFEF et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse ci-dessous, **de 09h00 à 16h00, du Lundi au Vendredi**

Adresse : Cellule d'exécution des financements des Etats fragiles, CFEF,
30, Avenue de la Gombe, Kinshasa-Gombe

6. Les exigences en matière de qualifications sont les suivantes :
- a. Avoir un chiffre d'affaires moyen des trois dernières années au moins égal au double du montant de son offre suivant la clause IAS 5.5 (a) du DAO;
 - b. Avoir réalisé au moins deux marchés comparables en nature et en volume au cours des cinq dernières années suivant la clause IAS 5.5 (b) du DAO;
 - c. Disposer au moins des équipements essentiels donnés dans la clause IAS 5.5(c) du DAO ;
 - d. Offrir un gestionnaire et un chef de chantier disposant au minimum des qualifications stipulées à la clause IAS 5.5 (d) du DAO.
7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en Français à l'adresse indiquée ci-dessus contre paiement d'un **montant non remboursable de 200 dollars américains ou équivalent en francs congolais**. La méthode de paiement est le virement bancaire ou le versement d'espèces auprès de **ECOBANK RDC S.A au compte n° « 0010533111797004 » Intitulé PDPC-FIN H860-ZR-DAO**. Le dossier d'Appel d'offres sera remis contre présentation de la preuve de paiement à ceux qui se présenteront à l'adresse ci-dessous. Le jeu complet de documents d'appel d'offres peut être transmis aux soumissionnaires intéressés par voie électronique pour ceux qui le désirent, mais la version papier tiendra lieu de version officielle faisant seule foi.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **06 juin 2016, à 12 heures** (heure locale). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse mentionnée ci-dessus le **06 juin 2016 à 12 heures 30** (heure locale). Les offres doivent être accompagnées d'une **garantie bancaire de soumission**, pour un montant **équivalent à deux mille (2.000) dollars américains par lot**. Le modèle de garantie est repris dans le dossier d'appel d'offres.

Fait à Kinshasa, le

03 MAI 2016

La Coordination nationale

